

## **L'ASV : ENFIN UNE POSITION CONSENSUELLE RAISONNABLE MAIS DOULOUREUSE**

Depuis plus de 10 ans, le Président de la CARMF faisait campagne contre la CSMF en militant pour la fermeture de l'ASV, tout en nous critiquant et en allant, parfois, bien au-delà du débat d'idées. Il utilisait les lettres de la CARMF, payées par l'ensemble des cotisants, pour en faire sa campagne électorale dans des conditions d'éthique et de conflit d'intérêt plus que discutables. Seule la FMF, dont il est proche, le soutenait dans un combat idéologique proche de l'absurde, en oubliant que dans le domaine de la retraite, seules comptent les contingences financières. Fermer l'ASV, c'était demander à l'État ou à l'Assurance Maladie de combler, immédiatement, un trou financier de près de 20 milliards d'euros. Qui pouvait penser, objectivement, combler ce trou au moment où le budget de l'Assurance Maladie est largement déficitaire de même que celui de l'État ?

Il y a quelques mois, nous avons demandé, dans le cadre du PLFSS, la réunion d'une table ronde, d'une coordination. Le Président de la CARMF avait hurlé à la tentative de mise sous tutelle. 2011 est, finalement, une année bénie puisque le Président de la CARMF s'est enfin converti aux réalités économiques.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir qu'à l'issue d'une rencontre, comme nous l'avions demandé, réunissant l'État, l'Assurance Maladie, les syndicats médicaux et la CARMF, une solution consensuelle ait été mise en place. Que les syndicats médicaux les plus représentatifs, comme la CSMF, le SML et MG France, aboutissent aux mêmes conclusions, est important pour la profession et nous ne pouvons que nous réjouir du changement de position de la CARMF qui nous rejoint dans le maintien de l'ASV. La FMF restant, comme à l'accoutumé, en dehors de tout, incapable de signer et, de plus, actuellement divisée.

La solution est, bien sûr, douloureuse. Elle va conduire à des efforts partagés entre les cotisants actuels, les futurs cotisants et les retraités, en étant conscients que pour ces derniers, seul un gel du point est possible pour éviter des pertes de ressources brutales impossibles à compenser pour nos confrères retraités. Il s'agit d'une solidarité intergénérationnelle qui montre bien, qu'au niveau de la CSMF, nous sommes solidaires de tous, jeunes médecins, médecins en exercice, médecins retraités.

Le maintien de l'ASV étant acquis, il est, pour nous, dans le cadre de l'accord conventionnel, indispensable que les Caisses de l'Assurance Maladie maintiennent leur contribution à l'identique (deux tiers pour les Caisses, un tiers pour les médecins), si certaines professions médicales ont accepté des conditions différentes, ce n'est pas, pour nous, un bon exemple. De même, que dans le cadre de la démographie, des infirmières ont accepté les contraintes démographiques que nous n'acceptons pas pour les médecins.

Les modalités techniques du sauvetage de l'ASV seront finalisées dans les prochaines semaines. Il faut souligner, face à ce problème difficile, l'importance du consensus et voir que dans ce domaine, la CSMF, le SML et MG France font cause commune pour expliquer aux médecins, les contraintes financières qui les attendent.

C'est une preuve de responsabilité syndicale qu'il faut souligner.

**Dr. Jean François REY**



Allons plus loin ensemble

Sur internet [www.scamed.fr](http://www.scamed.fr)

Des **solutions** d'assurance  
**sur mesure** adaptées à **vos besoins**  
professionnels **et** personnels

**SCAMED Assurances**  
15 Rue Eugène Flachat  
75017 Paris  
Tél : **01 55 65 05 60**

**Contactez un conseiller**

**SCAMED Caraïbes**  
3 rue Simon Cottrell  
97233 Schoelcher - Martinique  
Tél : **0596 669 994**

